



Dispositif de Surveillance et d'Intervention Saison 2024

1 - Ouverture du Club :

Le club est ouvert à la pratique des activités nautiques

Du 2 Mars au 12 octobre 2024

Dans le respect des consignes sanitaires mises en place dans l'enceinte du club et des consignes gouvernementales liées à la crise COVID

2 - Pratique des activités nautiques :

La pratique des activités nautiques est libre pour les membres du club dans le cadre du règlement de police du lac d'Orient et du règlement du club.

Les membres naviguent sous leur propre responsabilité.

La pratique est encadrée pour toutes les personnes naviguant dans le cadre de l'école de voile et de son règlement.

3 - Fonctionnement général et activités école de voile :

Encadrement des activités par des ***bénévoles diplômés***.

Ecole de voile, école de sport : A partir du samedi 9 mars 2024 de 14 h 30 à 17 h 30

4 - La flotte de l'école de voile :

- **Optimists** école de type Optiboat et Erplast
- **Catamarans** école de type New Cat F1
- **Catamarans** de type DART 18, HOBIE 16
- **Dériveurs solitaires** de type Laser
- **Dériveurs groupe** de type Laser bahia
- **Bateau habitable** de type Jod 24

5 - Bateaux d'encadrement et de sécurité :

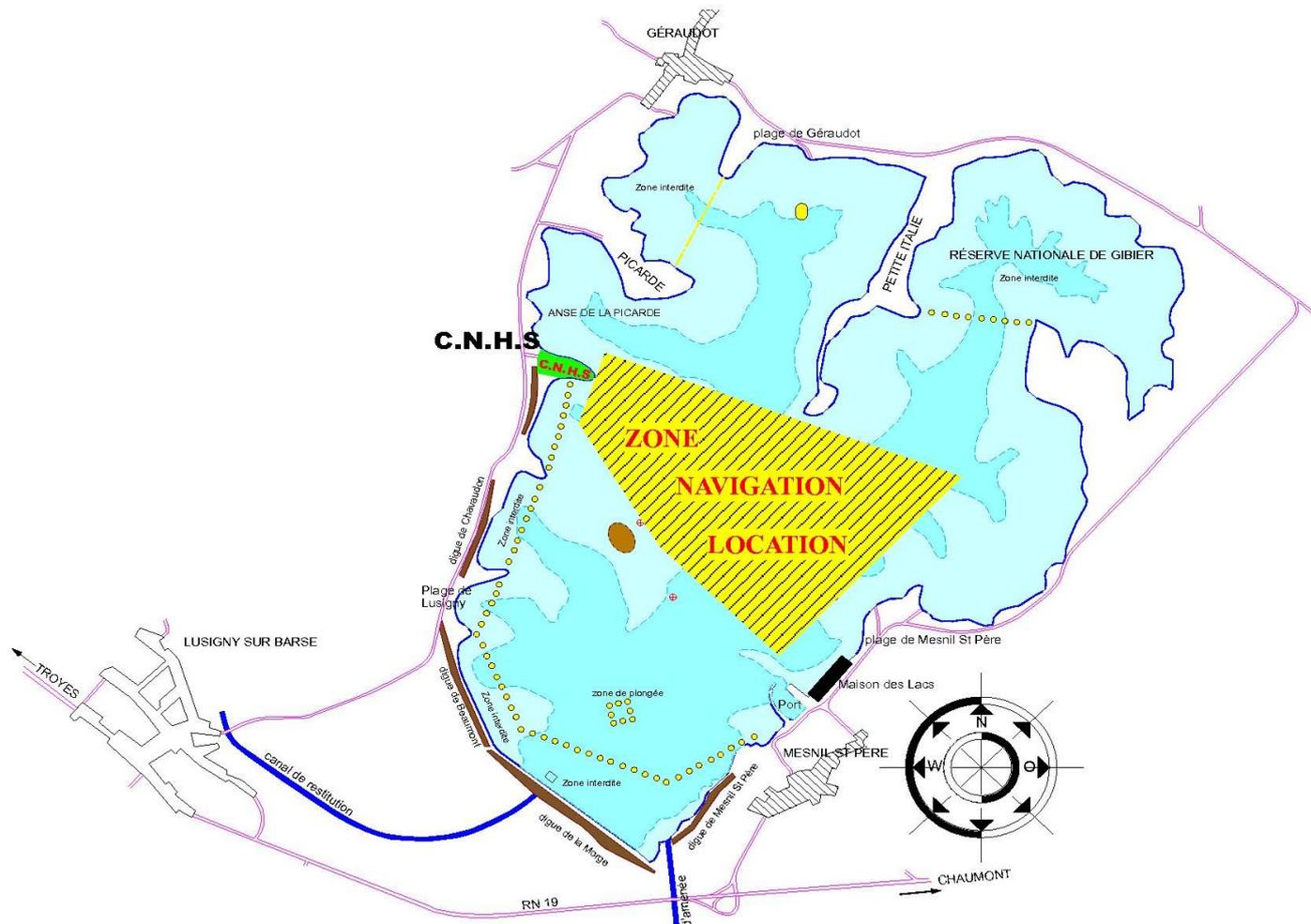
- **bateaux d'encadrement** : coque rigide muni de moteur 8 cv, 15 cv ou 20 cv
- **bateau de sécurité générale** : semi-rigide 30 cv

6 - Moyens de communication :

- **Sur l'eau** : VHF portable. Canal de communication : **9**
- **A terre** : téléphone fixe situé à l'accueil

Dispositif de Surveillance et d'Intervention Saison 2024

7 – Zones de navigation :



- pour l'école de voile : **zone navigable du lac**
- pour la location : **(voir plan ci-dessus)**

8 – Principaux risques du site :

- A terre : **pontons glissants par temps de pluie – Risque de chutes de branches par temps de grand vent**



Dispositif de Surveillance et d'Intervention Saison 2024

9 – Consignes de sécurité et conduites à tenir :

A TERRE

A - Organisation de la surveillance

Le responsable de la base ou la personne en charge de la base

- doit être informé au plus vite de l'incident ou l'accident survenu
- doit suivre la progression des séances sur l'eau des groupes ou du pratiquant naviguant seul (en autonomie).

B - Hiérarchisation des actions en cas d'accident

ALERTER : prévenir le responsable de la base ou la personne en charge de la base

APPELER les secours sur le téléphone fixe du club situé à l'accueil ou téléphone portable d'un adhérent :

- le **15 SAMU** pour un accident grave.
- le **18 POMPIER** pour un incident ou blessé léger

Suivre les indications des secours

PRECISER :

- le lieu et le point de rendez-vous sur le site
- le type d'accident ou d'incident : feu, coupure, perte de connaissance, choc.
- le nombre de blessés et décrire les personnes (âge, sexe)
- le numéro de téléphone de la base : **06 48 58 01 53**

ENVOYER une personne à la rencontre des secours à l'entrée du site pour que l'intervention se fasse le plus rapidement possible.

SUR L'EAU

LE PORT DU GILET EST OBLIGATOIRE EN VOILE LEGERE

A - Responsabilité et rôle de chacun

L'encadrant est responsable de son groupe, il doit :

- Vérifier que chaque stagiaire est équipé d'un gilet de bonne taille et correctement attaché.
- Vérifier les bateaux avant de partir sur l'eau (voile correctement gréée/ bouchons de coques/gouvernail/etc...)



Dispositif de Surveillance et d'Intervention Saison 2024

Le responsable de base ou personne en charge de la base délivrant du matériel de l'école de voile à un adhérent ou autre personne doit:

- Fournir le gilet de sauvetage à la bonne taille et vérifier que celui-ci est correctement attaché
- Fournir le matériel et aider à la préparation du bateau (si besoin)
- Vérifier le bateau (voile correctement gréée/bouchons de coques/gouvernail/etc...)
- Informer de la zone de navigation

B - Organisation du retour à terre en cas d'accident

2 points de retour à terre sont possibles :

- **la descente de mise à l'eau du port** pour une navigation dans l'anse de la Picarde
- **la plage de l'école de voile** pour une navigation dans le grand lac

C - Hiérarchisation des actions en cas d'accident

ALERTER : prévenir le responsable de la base ou la personne en charge de la base

APPELER les secours sur le téléphone fixe du club situé à l'accueil ou téléphone portable d'un adhérent :

- le **15 SAMU** pour un accident grave.
- le **18 POMPIER** pour un incident ou blessé léger

Suivre les indications des secours

PRECISER :

- le lieu et le point de rendez-vous sur le site
- le type d'accident ou d'incident : feu, coupure, perte de connaissance, choc.
- le nombre de blessés et décrire les personnes (âge, sexe)
- le numéro de téléphone de la base : **06 48 58 01 53**

ENVOYER une personne à la rencontre des secours à l'entrée du site pour que l'intervention se fasse le plus rapidement possible.

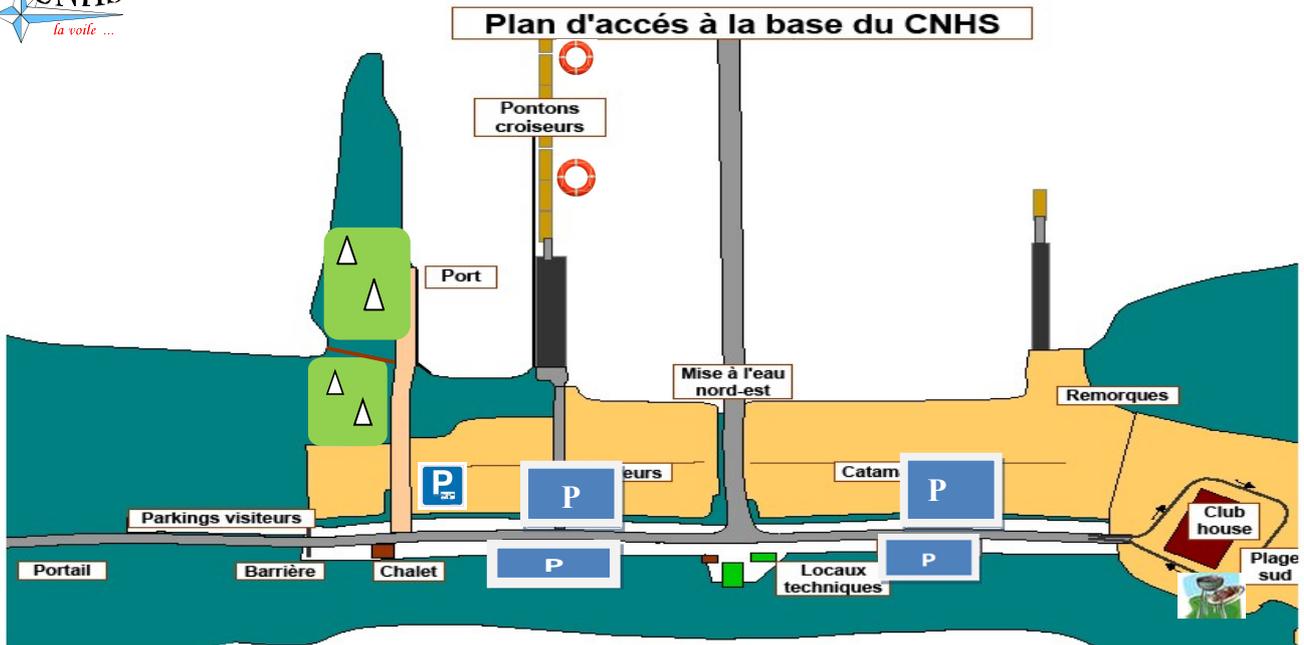


Dispositif de Surveillance et d'Intervention
Saison 2024

NUMEROS D'URGENCE	
SAMU	15
POMPIERS	18
URGENCES	112
GENDARMERIE	17
GENDARMERIE LUSIGNY	03.25.41.20.09
MEDECINS DE LUSIGNY	
Dr BETOUX	09.81.31.18.08
Dr BERTRAND-PASQUIER	03.25.41.20.27
PHARMACIE DE LUSIGNY	03.25.41.20.36
BASE C.N.H.S	06.48.58.01.53



Dispositif de Surveillance et d'Intervention Saison 2024



BOUEES DE SAUVETAGE SUR PONTONS CROISEURS



ZONE RESERVEE AUX TENTES DE CAMPING



ZONE RESERVEE AU STATIONNEMENT DES CAMPING CAR



PARKINGS VOITURES OBLIGATOIRES DE CHAQUE COTE DE L'ALLEE CENTRALE



ESPACE PIQUE NIQUE ET BARBECUE



DEFIBRILLATEUR AU PREMIER ETAGE DU CLUB HOUSE

Dispositif de Surveillance et d'Intervention Saison 2024

PLANS DU CLUB HOUSE

